

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 2 MAI 2016 à 19H  
Séance ordinaire  
Convocation le 25.04.2016  
Affichage le 9.05.2016**

Présents : Mmes, MM. Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Josefa CHAUTEMPS, Liliane REGAD, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Christian BIENMILLER, Bernard DEFFONTAINE, Joël GAUTHIER, Guy ROUSSEAU.

Absents excusés : Mme Michelle MILLET a donné pouvoir à Mme ROBEZ-MASSON pour voter en son nom, Mme Natacha BAILLY a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Absents : Agnès ROUSSEAU, Michel PRUVOT.

Secrétaire de séance : Bernard DEFFONTAINE.

Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

**M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter deux questions à l'ordre du jour.**

- **Délibération avenir Chalet de la Frasse,**
- **Délibération compte de gestion exercice 2016 du CCAS (à la place de compte administratif 2015).**

**Le conseil municipal accepte.**

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 5 avril 2016**

Adopté à l'unanimité.

**2- Délibération modification du PLU**

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui rappelle que le 11 janvier 2015, le conseil municipal a lancé la modification du plan de zonage du secteur du Village de Vacances de Lamoura afin qu'il garde sa vocation touristique. L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 5 août au vendredi 4 septembre 2015 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification proposée.

Dernièrement, le conseil municipal a émis l'hypothèse d'ouvrir à la transformation en appartements une partie des locaux correspondant à 20 % des bâtiments.

La DDT du Jura consultée sur ce changement par rapport au dossier soumis à enquête publique a émis un avis défavorable à cette ouverture.

Aujourd'hui 3 solutions s'offrent au conseil municipal :

- Approuver la modification du plan local d'urbanisme en maintenant la zone uniquement touristique,
- Ne pas donner suite à cette modification du plan local d'urbanisme,
- Attendre l'évolution de la vente du Village de Vacances de Lamoura en sachant qu'il n'y a pas de délai pour la poursuite de la modification du plan local d'urbanisme et son approbation.

M. DELACROIX pense qu'il est nécessaire d'attendre. Le conseil municipal est d'accord avec lui.

### **3 - Délibérations compte de gestions CCAS exercice 2015 ET 2016.**

M. le Maire donne la parole à M. Dominique DELACROIX qui présente les comptes de gestion 2015 et 2016 du CCAS.

#### **A) Exercice 2015**

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants. Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le résultat est de 632,80 €.

*Le compte de gestion 2015 est adopté.*

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160501**

#### **B) Exercice 2016 (du 1<sup>er</sup> au 11 janvier 2016)**

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants. Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le résultat est de zéro €.

*Le compte de gestion 2016 est adopté.*

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160502**

### **4- Délibération nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la station des Rousses**

M. le Maire rend lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Station des Rousses proposés à l'assemblée. Il en rappelle les principes déjà évoqués lors de réunions précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Station des Rousses.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160503**

### **5- Délibération schéma de mutualisation des services (document final) avec Communauté de Communes de la Station des Rousses**

M. le Maire rappelle à nouveau les principes du schéma de la mutualisation des services 2014-2020 présenté par la Communauté de Communes de la Station des Rousses comme cela avait été évoqué dans le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 7 mars 2016. Il souligne qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver le document final et propose à l'assemblée d'adopter le schéma de mutualisation des services (document final) établi conjointement avec la Communauté de Communes.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160504**

## 6 – Délibération avenir Chalet de la Frasse.

M. le Maire rend lecture du courrier de Mme Laure ESCALIER qui souhaite acquérir le Chalet de la Frasse.

Il rappelle également au conseil municipal le montant des travaux d'investissement qu'il y a lieu d'effectuer rapidement sur ce bâtiment : environ 108 000 € (toiture et isolation, fenêtres, assainissement).

Les recettes annuelles sont de 12 260 € (bail) et les dépenses de 5000 € (fonctionnement) auxquelles s'ajoutent 1000 euros de taxe foncière.

Les services des Domaines ont estimé le bien à 190 000 € avec une parcelle de terrain de 5000 m<sup>2</sup>. M. DELACROIX ajoute que la commune n'est pas liée par leur estimation.

M. le Maire souligne que la commune a la possibilité de vendre le fonds mais sera dans l'obligation d'effectuer les travaux.

M. ROUSSEAU pense que la vente du Chalet de la Frasse permettrait de financer les travaux des locaux de la périscolaire.

DEBAT

Après information et délibération, le conseil municipal décide :

- de vendre le Chalet de la Frasse.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160505**

- de vendre le Chalet de la Frasse pour un montant de 170 000 € à Mme Laure ESCALIER.

**Délibération votée. 8 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, 1 CONTRE. N°39275160506**

## 7– Informations et questions diverses.

- M. le Maire rend lecture des courriers de La Maison de l'Immobilier et de M. Hervé TONNERRE, kinésithérapeute, qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune situé en face de l'actuelle agence immobilière afin d'y construire un bâtiment lié à leurs activités. Le conseil municipal donne son accord de principe.
- Lotissement Crêt Beloirbe : M. le Maire souhaite que la commission urbanisme se réunisse pour déterminer les critères d'attribution des parcelles.
- M. le Maire : la salle hors sac de l'office de tourisme fera également fonction de libre-service de livres. Toute personne qui le souhaite aura la possibilité d'en déposer et d'en prendre.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un abri à bouteilles de gaz sera construit en face du magasin PROXI à la place du vieil abri bus.
- Mme ROBEZ-MASSON réaffirme sa position contre les compteurs Linky d'EDF. M. le Maire lui demande de se renseigner à ce sujet pour l'évoquer lors de la prochaine réunion de conseil municipal.



- Mme CHAITEMPS informe le conseil municipal de la plantation de fleurs vivaces pour un montant de 2000 €.
- Mme REGAD : les 30 ans du PNR auront lieu le 19 mai 2016 à l'Espace Communal de Lamoura.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 6 juin 2016.

La séance est levée à 21h.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,  
Maire,



Le secrétaire,

